

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

EPIC MATHEYSINE TOURISME**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION****SEANCE DU 13 OCTOBRE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Le 13 octobre deux mille vingt-trois, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le Président de Matheysine Tourisme, datée du vingt-six septembre deux mille vingt-trois conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

**Projet de délibération n°10-
2023**

Décision modificative n°1

Titulaires présents : Arnaud Chattard, Fabiola Couhin, Jean-Michel Brugnera, Alain Mendez, Damien Girard

Suppléants : Philippe Faure, Gilbert Maugiron, Riccardo Pez, Alain Collaud

Excusés : Guillaume Montaner, Christophe Dappel, Paolo Fontebasso, Pascal Charles, Marie-Claire Dechaux, Sœur Marie-France Brothier, Stéphanie Girardey, Raoul Attanasio, Nicolas Cabus

Nombre de Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 8

Sur le rapport et la proposition du Directeur de Matheysine Tourisme,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4,

Vu le Budget Primitif, approuvé lors du comité de direction du 04 avril 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de Matheysine Tourisme,

Le comité de direction DELIBERE,

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Et ADOPTE la décision modificative n°1, comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – « Charges à caractère général » : -4 000€

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts sur ce chapitre.

Chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » : +6 800€

Il est proposé d'augmenter les crédits ouverts sur ce chapitre.

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 75 - « Autres produits de gestion courante » : +2 800,00 €

Il est proposé d'augmenter les crédits ouverts sur ce chapitre pour absorber le reversement FCTVA.

Fonctionnement

Chapitre – Article - Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 011 – Charges à caractère général	-4 000€	
6066 – Carburants	-1 000€	
607 – Achats de marchandises	-2 000€	
6236 Catalogues et imprimés	-1 000€	
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	+6 800€	
651 – Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires		
6518 - Divers	+6 800€	
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante		+2 800€
7581 – FCTVA		+2 800€

Pour copie conforme,
Le 13/10/2023
Le Président, Arnaud CHATTARD

Date d'envoi à la préfecture 13/10/2023
Date d'affichage – publication 13/10/2023
Certifié rendu exécutoire 13/10/2023

Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terril - 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble

Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terril - 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble